



PROMOTION INTERNE 2026

Dispositif dérogatoire relatif aux Secrétaires Généraux de Mairie

Loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie (article 2)

Décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie (articles 1 à 3)

Date limite de réception des dossiers (dont pièces justificatives) au Centre de Gestion :

mercredi 13 mai 2026 inclus

Attention : envois par mail sont acceptés (promotioninterne@cdg44.fr) mais doivent être accompagnés d'une réception de l'original par voie papier sous 8 jours

PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE RÉDACTEUR

IMPORTANT : Ne pas oublier de joindre les justificatifs nécessaires (cf. liste des pièces à joindre – doc 1 bis)

Commune ou Établissement public :
 Nombre d'habitants :
 Adresse :
 Code postal : ; Ville :
 Téléphone : / Mail : (Gestionnaire du dossier)

Nom d'usage et prénom du fonctionnaire proposé :
 Date de naissance :/...../.....

Grade actuel :
 Date de nomination dans le grade :/...../.....

Dates de nomination dans la Fonction Publique :

Contractuel :/...../..... Stagiaire :/...../..... Titulaire :/...../.....

Nomination dans le cadre d'emplois actuel :

- Date/...../.....
- Modalité (concours, intégration directe, promotion interne) :

Fonctions actuelles de Secrétaire Général de Mairie exercées depuis le :

Fonctionnaire intercommunal ? ☐ oui ☐ non

Si oui, préciser les collectivités principale et secondaire(s) :

VALEUR PROFESSIONNELLE / CHOIX ET APPRÉCIATION DE L'AUTORITÉ TERRITOIALE

1°) PRISE EN COMPTE DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE :

Vous devez noter les items en cohérence avec le contenu de l'entretien professionnel

Résultats professionnels et réalisation des objectifs	/05
Compétences professionnelles et techniques	/10
Qualités relationnelles	/10
Capacité d'encadrement ou expertise et capacités d'adaptation	/10
TOTAL	/35

2°) ORDRE DE PRIORITE POUR L'ACCES AU MEME CADRE D'EMPLOIS :

En cas de transmission multiple par la collectivité pour le même cadre d'emplois vous devez préciser le classement entre les différents dossiers - à défaut de classement, les dossiers seront rejetés

1 seul agent proposé ou agent en 1 ^{ère} position sur la liste	20
Agent en 2 ^{ème} position sur la liste	10
Agent en 3 ^{ème} position sur la liste	05
Agent au-delà de la 3 ^{ème} position	00
TOTAL	/20

3°) ENCADREMENT, RESPONSABILITES, COMPLEXITE DU PILOTAGE DES DOSSIERS :

Encadrement de 1 à 5 agents	05
Encadrement de 6 à 10 agents	10
Encadrement de plus de 10 agents	15
TOTAL	/15

OU

Responsabilité de 0 à 25% de l'effectif global	05
Responsabilité de 25 à 50 %	10
Responsabilité ≥ à 50% de l'effectif de la collectivité ou de l'EP	15
TOTAL	/15

OU

	05
Expertise évaluée par l'autorité territoriale	10
	15
TOTAL	/15

Valeur professionnelle / choix et appréciation de l'autorité territoriale

/70

ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

1°) EXPERIENCE PROFESSIONNELLE AU 1^{ER} JANVIER DE L'ANNEE DE DEPOT DU DOSSIER DE PROMOTION INTERNE :

- **ANCIENNETE DANS LA FONCTION PUBLIQUE** : depuis la nomination stagiaire ou nomination en qualité de contractuel de droit public (toutes fonctions publiques confondues) – Y compris les congés parentaux et les périodes de disponibilité pour élever un enfant.
- **ANCIENNETE DANS LE SECTEUR PRIVE** : missions de niveau équivalent au grade visé au titre de la promotion interne.

Observation au 1^{er} janvier de l'année 2026

Ne pas arrondir le nombre d'années (tenir compte des années/mois/jours avant d'attribuer les points)

Le calcul doit être en cohérence avec l'état des services fourni (doc 4).

0,50 point par année d'ancienneté

Nombre d'années

X

0,50

=

/20

1 an 3 mois et 26 jours = 1 an + ((90 jours + 26 jours) / 360 jours) = 1.32 années = 0.66 point

Préciser si l'agent a eu des périodes d'interruption d'activité – motif et dates (congé parental, disponibilité...) - *Information nécessaire pour vérifier si l'agent remplit les conditions statutaires*

.....

.....

.....

.....

2°) AUTRES CRITERES :

☐ **Maitre d'apprentissage / agent accompagnant des stagiaires de l'enseignement sur des longues périodes – cumul de 6 mois minimum** (dans les 5 dernières années) **05**

☐ **Diplôme obtenu par la VAE ou diplôme acquis en parallèle de l'activité professionnelle** (en lien avec le grade visé) **10**

Nom du diplôme Année d'obtention

☐ **Préparation au concours du cadre d'emplois visé au titre de la promotion interne suivie et terminée** (dans les 4 années précédant la proposition) **10**

Organisme ayant dispensé la formation..... Année de la formation.....

☐ **Présentation aux épreuves du concours du cadre d'emplois visé au titre de la promotion interne** (dans les 4 années précédant la proposition) **05**

Centre organisateur Année de rattachement du concours

☐ **Admissibilité au concours du cadre d'emplois visé au titre de la promotion interne** (dans les 4 années précédant la proposition) **10**

Centre organisateur..... Année de rattachement du concours

☐ **Agent n'ayant bénéficié d'aucune promotion interne dans les 5 ans précédant la proposition** **05**

TOTAL

/45

Acquis de l'expérience professionnelle

/65

Soit un total général de

/135

Fait à, le

(Signature de l'Autorité Territoriale)